

# C♥MITE de l'AD♥UR

## SENIOR OPEN EXCELLENCE PAR QUATRE FINALE DE COMITE

### CONVOCAATION

#### EPREUVE DE CATEGORIE 2.

**DATES:** Lundi 07 et Mardi 08 Mars 2011

**LIEU:** MAISON DU BRIDGE D'ORTHEZ

**HORAIREs:** 1<sup>er</sup> tour : 13H00-14H40 le 07/03,  
2<sup>ème</sup> tour : 14H55-16H35 le 07/03,  
3<sup>ème</sup> tour : 16H50-18H30 le 07/03,  
4<sup>ème</sup> tour : 18H45-20H25 le 07/03,  
5<sup>ème</sup> tour : 13H30-15H10 le 08/03,  
6<sup>ème</sup> tour : 15H25-17H05 le 08/03.  
7<sup>ème</sup> tour : 17H20-19H00 le 08/03,

**FORMULE:** PATTON SUISSE

15 équipes disputeront 7 matchs de 12 donnes sans mi-temps, écrans et rotation d'étuis. 2 tours prédéterminés avec mouvement spécial, Bonus de 0,25 à partir du 3<sup>ème</sup> tour.

**ARBITRE:** SCHURER N

**SYSTEMES :** Les systèmes S.H.A. sont interdits, tous les autres systèmes sont autorisés. La paire qui désire utiliser des conventions inhabituelles doit déposer son système complet (inférences et développements inclus) auprès du directeur des compétitions et en aviser ses adversaires 8 jours avant l'épreuve

**QUALIFICATIONS:**

Le nombre d'équipes qualifiées pour la Finale de Ligue des 4 et 5 mai à Mérignac n'est pas connu à ce jour

**Fédération Française de Bridge**



# C♥MITE de l'AD♥UR

Catégorie

2

Épreuves classées en catégorie 2 dans le Règlement National des Compétitions :

## Toutes les divisions Excellence/4 Interclubs D1 Junior/4

### SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les systèmes **SHA** sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

### CONVENTIONS AUTORISÉES

Toutes sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions  
d'utilisation

- La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.
- La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

**EN CAS DE NON RESPECT DE CES 2 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CONVENTIONS INHABITUELLES DÉCRITES DANS SON SYSTÈME.**

- Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles.

Les paires jouant des **conventions inattendues** et nécessitant la mise au moins d'une défense devront respecter la même procédure.

### RÉDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

*EN CAS DE RÉDACTION IMPRÉCISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITÉ À :*

- Avertir,
- Pénaliser,
- Attribuer une marque ajustée,
- Interdire l'utilisation du système.

**Fédération Française de Bridge**

